

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre Juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

PRESENTS : Mmes PALIX Dominique - TAVERNIER Delphine – RUEL Adeline - Mrs AURIAS Michaël - FEROUSSIER Jean-Michel – JOURDAN Maurice - VIGNAL Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mmes AGUILAR Florence - BOUCHET Bernadette – PHINERAHORTH Karen - Messieurs MASSON Mathieu - MARNAS ans

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr JOURDAN Maurice

ORDRE DU JOUR :

- Révision statutaire SDE07
- Demande de subvention Voirie auprès du Département
- Rapport service assainissement 2024
- Débat sur changement horaires extinction Eclairage Public
- Questions diverses.

En ouverture de séance, Madame le Maire demande l'approbation du dernier compte rendu de réunion, il est approuvé à l'unanimité des membres présents. Elle passe ensuite à l'ordre du jour.

Révision statutaire SDE07 : Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des L. 5211-20 et L. 5212-7-1;
Vu la délibération n°1 du 19 mai 2025 du SDE 07 approuvant la modification de ses statuts ;
Vu les projets de statuts annexés à la présente délibération ;
Considérant que le projet de modification statutaire a pour objet de répondre à la fois aux changements législatifs intervenus depuis la dernière révision statutaire qui a eu lieu en 2013 ainsi qu'aux attentes des membres présents et futurs ;
Considérant qu'il est désormais proposé aux membres du Syndicat qu'ils puissent lui transférer une nouvelle compétence relative à la gestion de la donnée ;
Considérant que les conditions de transfert et de reprise des compétences du syndicat ont été précisées ;
Considérant que la gouvernance a été modifiée afin d'assurer une représentation sécurisée et équilibrée des membres ;
Considérant qu'il est proposé en modifier la dénomination du Syndicat par « Territoire d'Energie 07 » ;
Considérant que ces modifications entreront en vigueur sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5211-7-1 du CGCT ;
Considérant que les dispositions susmentionnées soumettent les modifications statutaires à l'approbation du comité syndical, ainsi qu'à l'accord de la majorité qualifiée des membres du syndicat et que cette majorité qualifiée est satisfaite lorsqu'elle réunit au moins les 2/3 des organes délibérants des membres concernés, représentant plus de la 1/2 de la population totale de ceux-ci, ou lorsqu'elle réunit la 1/2 au moins des organes délibérants, représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre l'accord des organes

délibérants des membres dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Considérant que les membres du SDE 07 dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat pour se prononcer sur la modification des statuts du SDE 07.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

Article 1 : d'approuver les statuts modifiés du SDE 07 annexés à la présente délibération ;

Article 2 : d'inviter Madame le Maire à notifier la présente délibération au Président au SDE 07 et à la Préfète de l'Ardèche ;

Article 3 : d'inviter Madame la Préfète de l'Ardèche à prendre un arrêté fixant les nouveaux statuts sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5212-7-1 du CGCT.

Demande de subvention voirie département de l'Ardèche : Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation du programme de voirie pour l'année 2025. Elle s'élève à 5112 Euros HT et comprend la création d'un guide d'eau aux Archilets et un enduit bicouche sur le chemin de Payre.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité : APPROUVE ces travaux, SOLLICITE une subvention auprès du Département dans le cadre d'Atout Ruralité pour une aide de 40 %.

Parking le Creusansson : suite à des informations erronées il sera rappelé que le parking du Creusansson situé sur la route du temple est un parking public accessible à tous.

Rapport service assainissement année 2024 : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024,

DIT que le rapport est mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr et que les indicateurs de performance sont renseignés sur le SISPEA.

Débat sur les horaires d'extinction de l'éclairage public : un débat s'instaure sur le réglage de l'extinction de l'éclairage public, actuellement les lampadaires s'éteignent à 22 Heures pour se rallumer à 6 Heures. Le Conseil Municipal propose de décaler l'horaire du soir à 23 Heures été comme hiver. Il faudra voir avec la commune de Saint Lager Bressac pour l'agglomération de Brune.

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subventions : l'Association France Handicap sollicite la collectivité pour une subvention, le Conseil Municipal ne donnera pas suite.

Amicale Sapeurs-pompiers : une demande de subvention est faite pour l'aménagement d'une salle de sport, le Conseil Municipal ne donnera pas suite estimant que c'est du ressort du SDIS. Pas d'aide financière non plus pour le calendrier des pompiers.

Eglise : Madame le Maire donne lecture du courrier de l'évêché concernant la désacralisation du bâtiment, le vicaire général réitère son refus. Les services de la Préfecture de l'Ardèche en seront informés.

Devis CD Ingénierie : un nouveau devis est présenté au Conseil Municipal pour les travaux de l'église, les élus sont intéressés par une présentation plus détaillée des travaux, des dates seront proposés en juillet et août.

Conseil Ecole : les effectifs pour la rentrée sont en hausse, 93 enfants sont inscrits à ce jour. Un poste d'ATSEM, financé par la Mairie, permettra d'attendre la prise de poste de l'emploi civique en octobre. La remise de compas a été effectuée auprès des 5 enfants partant au collège. Des guêpes se sont installées dans les tubes des barrières de la cour, plusieurs enfants et adultes se sont fait piquer, les trous vont être bouchés par l'agent technique. La classe de CE1-CE2 doit être refaite, un devis sera demandé à un artisan. Inauguration de la cour de l'école : les élus sont un peu déçus du peu de participation des parents et personnes de la commune, sinon les présents étaient ravis.

Alarme et caméra : un devis est présenté, il s'élève à 1096 Euros pour le matériel et 84.80 Euros par mois, le Conseil Municipal estime que cette dépense est élevée, nous attendons la rencontre avec le référent sécurité pour prendre la décision.

Offre de services : l'installation d'une petite épicerie avec un nombre de produits conséquents est proposée par API, une rencontre sera organisée pour avoir plus de renseignements.

Madame le Maire informe aussi le Conseil Municipal d'une demande d'un distributeur de pain, le Conseil Municipal ne souhaite pas s'orienter sur du pain industriel. Enfin Les petits plats de Mamie proposent l'installation d'un distributeur de plats préparés, notre commune ne semble pas assez importante pour ce type de services.

Date prochain Conseil Municipal : le Mardi 16 Septembre à 18 Heures 30.

Fermeture secrétariat de Mairie : le secrétariat sera fermé du 28 Juillet au 01 Août pour que les secrétaires puissent travailler sur les archives (nettoyage, tri et archivage), elles ne pourront être dérangées qu'en cas d'urgence.

Fait à Saint Symphorien sous Chomérac le 26 Juin 2025,

Le Secrétaire de séance,
Monsieur JOURDAN Maurice

